

# Nouveau conflit au sein de la majorité : Sabetta écarté

C'est une nouvelle secousse qui vient déstabiliser la majorité municipale de Cuges-les-Pins. Il y a quelques jours, un arrêté du maire affiché en mairie annonçait que le deuxième adjoint Jean-Claude Sabetta se voyait retirer l'ensemble de ses délégations, à savoir le personnel municipal, la commission technique paritaire, l'administration générale et l'informatisation des services et nouvelles technologies. À la suite de cela, conformément au Code des collectivités territoriales, le conseil municipal devait se prononcer sur le maintien ou non de cet élu dans ses fonctions d'adjoint, et refixer, le cas échéant, le nombre d'adjoints. Les deux premières délibérations de la séance du conseil municipal de jeudi soir portaient donc sur ces points, et devaient, selon l'ordre du jour, se dérouler à huis clos.

Renseignement pris à l'issue de la séance, seuls 19 membres de la majorité ont pris part au vote à bulletins secrets - Jean-Claude Sabetta et les élus de l'opposition n'ont pas participé -, dont certains par procuration - sachant que le maire n'a pas été en mesure de les fournir. Seize ont voté contre le maintien de Jean-Claude Sabetta dans ses fonctions d'adjoint, un a voté pour, et deux se sont abstenus.

M. Sabetta se retrouve ainsi simple conseiller municipal, ses délégations étant pour l'heure reprises par le maire lui-même, et le nombre d'adjoints de la commune est porté à cinq. Un épisode qui intervient dans un contexte déjà compliqué pour la majorité du maire, qui a esuyé, depuis son élection en 2014, pas moins de quatre démissions pour des raisons de discordes internes (lire nos précédentes éditions). Et une nouvelle fois, il semblerait que ces décisions soient le fruit de querelles entre le premier magistrat et son élu.

"Je n'ai jamais fait partie du sérail", explique Jean-Claude Sabetta, contacté au lendemain du conseil municipal. *Le maire est venu me chercher avant les élections et je suis resté parce que*



Jean-Claude Sabetta (au 1<sup>er</sup> plan) a perdu jeudi soir ses fonctions de deuxième adjoint au maire. Ce dernier lui avait retiré ses délégations quelques jours plus tôt.

/PHOTO FR.G.

*j'ai sympathisé avec d'autres colistiers, qui sont d'ailleurs partis depuis... Depuis un an, la situation devenait difficile en raison d'un système de gestion du personnel compliqué : mettre trop de pression sur les agents ou leur dire qu'ils ne servent à rien ne marche pas, il faut leur faire un peu confiance. Pour toutes ces raisons, le maire a tout fait pour que le CHSCT (Comité d'hygiène et de sécurité des conditions de travail, Ndlr) ne se réunisse pas... De même, il n'y a plus de médecine préventive sur la commune, et il n'a rien fait malgré mes demandes. Le maire ne communique pas avec sa majorité. Depuis qu'il a été élu, nous avons dû faire à peine une dizaine de réunions d'adjoints..."*

## Autre son de cloche

Étrangement, c'est un son de cloche quasiment inverse qui est donné par Bernard Destrost, qui considère que c'est Jean-Claude Sabetta qui "avait de gros problèmes avec le personnel", et affirme que certains

agents auraient même envisagé de "porter plainte contre lui". "Il était le président du CHSCT, et il s'est toujours débrouillé pour qu'il ne se réunisse pas, justement parce qu'il était mis en cause, ajoute-t-il. De même il était membre du conseil d'administration de la SPL L'Eau des collines mais n'assistait pas aux réunions... C'est pour toutes ces raisons, mais avant tout pour apaiser la situation avec le personnel que j'ai pris cette décision."

Fabrice Lanfant, représentant du personnel contacté hier par La Provence, ne tranche pas : "Nous sommes neutres, observateurs, nous ne voulons pas rentrer dans la guerre politique. Maintenant, on veut essayer d'avancer, et que les choses fonctionnent."

Du côté de l'opposition, les élus ont été "surpris" par le déroulement des choses : "Nous pensions que M. Sabetta allait s'exprimer, et que le maire justifierait sa décision, mais il n'a pas pris la parole, et nous

sommes passés au vote sans aucune explication, souligne Antoine Di Ciaccio. Et accessoirement, il y a eu à nouveau un défaut de procédure, parce que le maire n'a pas fait voter le huis clos comme cela aurait dû être le cas..."

Gérald Fasolino a quant à lui rappelé au maire un épisode passé de l'histoire municipale de Cuges : "Je lui ai fait remarquer qu'en 2013, il avait vivement critiqué l'ancien maire et le manque de transparence pour avoir demandé le huis clos lors de M. Gubler avait été démis de ses fonctions..."

Interrogé sur l'état de sa majorité, Bernard Destrost veut rester positif : "C'est un premier mandat... Nous avons constitué une liste avec des personnes de tous les horizons, mais nous avons découvert les gens au fil des mois... Peut-on vraiment parler de tensions au sein de la majorité ? J'ai encore dix-huit personnes derrière moi."

Frédérique GROS

fgros@laprovence-presse.fr